

Informations de base	
<p>2024/2722(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Mise en œuvre des obligations internationales de l'Union, telles que visées à l'article 15, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1380/2013, conformément à l'accord de commerce et de coopération UE/Euratom/Royaume-Uni, en ce qui concerne l'aiguillat commun</p> <p>Subject</p> <p>3.15 Politique de la pêche</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/07/2024	Publication du document de base non-législatif	C(2024)04812	
18/07/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
18/07/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué prolongée par le Parlement par 2 mois		
18/09/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2722(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/10/00706

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

--